

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac tenue au 1212 Rue Principale le premier jour du mois février deux mil dix (01/02/2010) à compter de onze heures (11 :00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Marlène Doucet
Mme Marjolaine Guérin
M. Robert Tessier

Mme Nathalie Lecomte
M. Jean-Marie Perron

Est absent : M. Sébastien Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.
M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de l'assemblée.

Il est constaté que la convocation a été faite par M. Guy Dessureault, maire et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Projet # L02689B de construction mini-centrale

Résolution 2010-02-024 Projet # L02689B de construction mini-centrale

Attendu le rapport d'une étude de faisabilité pour la construction d'une mini-centrale préparé par CIMA (projet no. L02689B) en octobre 2008;

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par M. Jean-Marie Perron
et résolu d'autoriser M. Gérard Vallière de CIMA à présenter à Hydro-Québec le projet de construction de la mini-centrale hydroélectrique au barrage du Lac Mékinac.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Nathalie Lecomte. Il est 11 :20 heures.

/S/ Guy Dessureault
Maire

Robert Jourdain
secrétaire-trésorier